

S/LOCATIONS		S/VENTES			
VILLAS - APPARTEMENTS		VILLAS - APPARTEMENTS - GARAGES			
HONORAIRES ET REMUNERATIONS A CHARGE DU PRENEUR	HONORAIRES ET REMUNERATIONS A CHARGE DU PROPRIETAIRE	HONORAIRES ET REMUNERATIONS A CHARGE DE L'ACQUEREUR			
- Pour visite, constitution de dossier, 10 € par m² habitable - Pour état des lieux 3 € par m² habitable	- ne peuvent jamais être d'un montant inférieur à la rémunération totale payée par le preneur	JUSQU'À 65 000 € 10% MINI 3 000,00 € JUSQU'À 95 000 € 9% MINI 6 500,00 € JUSQU'À 125 000 € 8% MINI 8 550,00 € JUSQU'À 155 000 € 7% MINI 10 000,00 € AU DELA 6% MINI 10 850,00 €	Les montants ci-dessus s'entendent TTC (au taux en vigueur de la TVA, actuellement 20 %)		
COMMERCES ET GARAGES		COMMERCES ET TERRAINS			
HONORAIRES ET REMUNERATIONS A CHARGE DU PRENEUR	HONORAIRES ET REMUNERATIONS A CHARGE DU PROPRIETAIRE	HONORAIRES ET REMUNERATIONS A CHARGE DE L'ACQUEREUR			
- 2 Mois de loyer hors charges	- Pour la rédaction du bail et autres démarches : fixées avec l'accord du propriétaire	- Sur valeur du fonds ou du Droit au Bail 10% MINI 5 000,00 € H.T. - Sur prix du terrain			